

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 11 juillet 2018

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 11 juillet

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

4 juillet 2018

et qu'elle a été faite le

4 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michel ECARNOT Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Joss BERNARD, Mme Josette PAILLARD Evans : M. Jean-Luc HUDRY Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY Gendrey : M. Pierre ROUX La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : M. Joseph ROY Louvatange : M. Gérôme FASSETNET Montmirey-le-Château : Mme Monique VUILLEMIN Mutigney : Mme Christine LECOMTE Offlanges : M. Marc BARBIER Orchamps : M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL Ougney : M. Eric CHAPUIS Pagny : M. Michel GANET Petit-Mercey : M. Rémy MARTIN Ranchot : M. Eric MONTIGNON Rans : M. Stéphane MONTRELAY Romain : Mme Nathalie RUDE Salans : M. Philippe SMAGGHE Saligney : M. Gilbert LAVRY Serre les Moulières : M. Claude TERON Thervay : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux : M. Alain GOMOT

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 30

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 11

Suppléés : Montmirey-la-Ville : M. Christian MIGNOT Sermange : M. Claude VUILLEMENOT Taxenne : M. Claude ALLEMAND

Absents excusés : Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. Hervé BOUVERESSE Fraisans : M. Christian GIROD, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Montepain : M. Luc BEJEAN Orchamps : M. Denis JEUNET Our : M. Jean-Claude MOREL Plumont : M. Michel GREMAUX Rouffange : M. Didier TISSOT Salans : Mme Stéphanie DREZET

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Secrétaire de séance : M. Marc BARBIER

Procurations de vote :

**Délibération n°
DCC2018_07_108**

Mandants : M. Jean-Louis ESPUCHE (DAMMARTIN MARPAIN) M. Christian GIROD (FRAISANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Jean-Claude MOREL (OUR)

Objet :

Suppression de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps complet et création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (33h69 & 32h64)

Mandataires : Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Gérôme FASSETNET (LOUVATANGE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h05 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

**SUPPRESSION DE 2 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS
D'ANIMATION TERRITORIAUX A TEMPS COMPLET ET CREATION DE 2 POSTES
DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX A
TEMPS NON-COMPLET (33H69 & 32H64)**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant la délibération n° DCC2016_12_132 en date 15 décembre 2016 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps complet ;

Considérant la délibération n° DCC2017_09_120 en date 20 septembre 2017 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps complet ;

Considérant qu'il convient **de diminuer** la durée hebdomadaire de ces 2 postes pour nécessité de service et suite aux nouveaux rythmes scolaires comme suit :

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps complet : diminution de la durée hebdomadaire à 33h69 hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps complet : diminution de la durée hebdomadaire à 32h64 hebdomadaire.

Considérant que toutes ces modifications de temps de travail excèdent 10 % du temps de travail initial, il convient de supprimer et de créer les postes dans le cadre des adjoints d'animation territoriaux ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 26 juin 2018 ;

Considérant l'acceptation des agents ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, est invité à :

- **se prononce favorablement sur la création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à compter du 12 juillet 2018 ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 33h69 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 32h64 hebdomadaire.**
- **supprime, en conséquence les 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps complet ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2018.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérôme FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0